

AVIS de MARCHÉ

2024_004

Contrôles réglementaires des bâtiments du Parc Amazonien de la Guyane

1. Pouvoir adjudicateur

Parc amazonien de Guyane

1 rue de la canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly
Téléphone : 0594 29 12 52 Télécopie : 0594 29 26 58

2. Procédure de passation

Procédure adaptée en application des articles L-2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique,

Il s'agit d'un marché de services.

3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation des prestations relatives aux contrôles et vérifications périodiques et réglementaires des installations et équipements des sites occupés par les services du Parc Amazonien de la Guyane.

L'accord-cadre porte sur des prestations de services et est conclu sans minimum et avec un maximum de 30000€ (tous lots compris).

Code CPV :

- ◆ Valeur Principale : 71315400-3 – Services d'inspection et de vérification de bâtiment
71630000-3 – Services de contrôle et d'essais techniques

Lieu d'exécution principal : Ensemble des sites du Parc Amazonien de Guyane

4. Décomposition de la prestation

En application de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, le présent marché est alloté comme suit :

N° de lot	Intitulé lot	Montant maximum annuel
1	Secteur Rémire-Montjoly	7000 €
2	Secteur Maripasoula	15 000 €
3	Secteur Camopi – Trois-Sauts – Saül	8 000 €

Chaque candidat est autorisé à présenter une offre pour un seul, plusieurs ou l'ensemble des lots. Il doit impérativement présenter une offre distincte (pièces relatives à l'offre) pour chaque lot auquel il répond.



5. Nomenclature communautaire

Code CPV :

- ◆ Valeur Principale : 71315400-3 – Services d'inspection et de vérification de bâtiment
71630000-3 – Services de contrôle et d'essais techniques

6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

7. Durée du marché

La durée prévisionnelle du marché est de 24 mois à compter de la notification du marché.

L'accord-cadre pourra être reconduit deux (2) fois par période d'un an par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une période totale de 4 ans, reconduction(s) comprise(s).

En cas de non-renouvellement, le titulaire recevra un préavis deux (2) mois avant le terme du marché. Les parties demeurent liées jusqu'à l'achèvement des obligations contractées pendant la période de validité du marché. En application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire ne peut refuser la reconduction.

8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2559406&orgAcronyme=d4t>

12. Date limite de réception des offres

Jeudi 27 Juin 2024 à 12 :00 heure de Guyane

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

15. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cayenne
7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex
Tel. 05 94 25 49 70
Télécopie : 05 94 25 49 71
Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

16. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Site internet du PAG <http://www.parc-amazonien-guyane.fr/>